Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 074-217400639-20261019-DM2026_43-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE CHATEL

DECISION DU MAIRE
N° 2026-043
du 19 Octobre 2026

TARIFS PUBLICS MUNICIPAUX
TARIFS DE L'ESPACE COWORKING
RESIDENCE « LES COMBELLES »

Le Maire de la Commune de CHATEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délégation générale du Conseil Municipal au Maire faisant l'objet de la délibération 03-0726 en date du 13 juillet 2026 et notamment l'alinéa 2°, l'autorisant à fixer les tarifs de location des salles et locaux communaux (centre culturel, salles de réunions, espace coworking...),

VU l'avis favorable de la commission finance en date du 16/10/2026.

DECIDE

Article 1 :

Les tarifs sont fixés comme suit :

	Demi-journée	Journée	7 jours	Mensuel	Saison
Espace coworking	20 €	30 €	100 €	180 €	260 €
Bureau privatif	40 €	60 €	200 €	300 €	500 €

Les horaires sont fixés comme suit :
Le coworking sera ouvert 7 jours sur 7 de 7h30 à 20h

Article 2 :
La régie de recette afférente à ce service est chargée de l'encaissement des produits correspondants.

Article 3 :
Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal après compte-rendu à l'organe délibérant et dont un extrait sera affiché sur le site internet de la Commune.

Article 4 :
Une ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfete de Thonon-Les-Bains dans le cadre du contrôle de légalité.
- Madame la Comptable publique du SGC de Thonon-Les-Bains.

Acte publié le 20/10/2026
Nicolas RUBIN, Maire

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 074-217400639-20261019-DM2026_43-AU

Article 5 :
Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le contrôle de légalité et de l'accomplissement des mesures de publicité, auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE.

Fait à CHATEL, le 19 octobre 2026

Nicolas RUBIN
Maire de CHATEL



Certifié exécutoire
Publié le :

Reçu en Sous-Préfecture
le :

Acte publié le 20/10/2026
Nicolas RUBIN, Maire